

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 24 avril 2024

Les délégués de l'IP Lait prennent trois décisions importantes

Les exportations de protéine du lait bénéficieront d'un soutien accru dès le 1^{er} mai. Les délégués de l'Interprofession du lait ont approuvé l'adaptation nécessaire pour ce faire des règlements du fonds « Réduction du prix de la matière première ». De plus, ils ont donné le feu vert à l'introduction d'un calculateur d'empreinte écologique et ont adopté une vision pour le secteur laitier suisse.

Le secteur laitier suisse fera face à d'importants défis ces prochaines années. Y aura-t-il encore suffisamment d'exploitations laitières et d'entreprises de transformation motivées et rentables à l'avenir ? L'Interprofession du lait (IP Lait) a décidé d'élaborer des axes d'action pour assurer une situation attrayante et satisfaisante à tous les acteurs du marché du lait et pour leur permettre d'avoir du succès ces prochaines décennies. Les délégués de l'IP Lait ont posé un jalon pour atteindre cet objectif en adoptant une vision pour le secteur laitier (cf. page suivante). Cette vision définit notamment clairement les valeurs des produits laitiers suisses, les relations entre les acteurs de la filière ainsi que le rôle de l'IP Lait.

Mesures pour stabiliser le marché du lait

Le soutien versé aux exportateurs de denrées alimentaires augmentera fortement le 1^{er} mai conformément à la décision que les délégués de l'IP Lait ont pris à leur assemblée du 24 avril. Concrètement, les exportateurs recevront CHF 50.– / 100 kg de plus par le fonds « Réduction du prix de la matière première » pour les exportations de protéine du lait dans des produits pour autant que ces derniers soient suffisamment transformés, et ce jusqu'à la fin de l'année au moins. Ce soutien accru sera financé par une augmentation de la contribution encaissée pour le fonds. Le soutien des produits peu transformés à base de protéine sera aussi augmenté, mais dans une moindre mesure.

Avec cette mesure, l'IP Lait fait un pas important pour stabiliser le marché de la protéine du lait. La baisse des exportations de chocolat, de biscuits, etc. contenant des matières premières laitières indigènes l'année dernière a déséquilibré le marché de la protéine du lait. Le soutien supplémentaire dès le 1^{er} mai constitue une incitation financière pour exporter de nouveau plus de protéine du lait. Cette mesure est limitée à la fin 2024 dans un premier temps.

Calculateur pour le secteur laitier suisse

Autre point à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de l'IP Lait : l'introduction d'un calculateur d'empreinte écologique. À partir de l'été 2025, toutes les exploitations laitières suisses pourront utiliser facultativement un outil pour calculer leurs émissions de gaz à effet de serre et voir où elles se situent dans ce domaine. Le

secteur laitier montre ainsi qu'il souhaite mener une discussion sur le climat basée sur des faits et pose les bases pour apporter des améliorations au bilan écologique du lait, améliorations qui pourront être atteintes avec des mesures adéquates.

Le « tapis vert » couvre tout le lait suisse

Depuis le début de l'année, le « tapis vert », le standard sectoriel pour le lait durable suisse, couvre tout le lait suisse. Ainsi, uniquement le lait produit conformément aux directives du standard sectoriel est à présent négocié et transformé. Cela vaut aussi pour la crème collectée et pour le lait revendu à l'industrie par les fromageries. Seul le lait des productrices et producteurs remplissant les exigences pour bénéficier du délai transitoire n'est pas soumis à cette obligation.

Ces dispositions ont été adoptées il y a une année par les délégués. Leur mise en œuvre a été possible grâce aux efforts communs des acheteurs de lait au premier échelon, de TSM Fiduciaire et de la gérance de l'IP Lait. Une alternative adéquate, généralement sous forme de compensation, a notamment pu être trouvée lors de nombreux entretiens personnels pour les exploitations ayant de la peine à remplir les programmes SST et SRPA.

Dans le cadre du « tapis vert », la production doit remplir des exigences supplémentaires à côté des exigences de base. Concrètement, au moins deux des huit exigences supplémentaires doivent être remplies. Les exigences supplémentaires les plus souvent choisies sont la renonciation au traitement préventif des vaches laitières avec des antibiotiques (84 % des exploitations), le rendement par jour de vie (82 %) et la couverture sociale de la main-d'œuvre familiale (74 %).

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58